



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas



La Région
Lorraine

Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Lorraine

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2017 - 31/12/2017
Version	2017.0
Statut - Nœud actuel	Ouvert - Région Lorraine
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP041
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Lorraine
Période de programmation	2014 - 2020
Version	7.1
Numéro de la décision	C(2017)5575
Date de la décision	02/08/2017
Autorité de gestion	Région Grand Est
Organisme de coordination	Agence de Services et de Paiement _ Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées	4
1.b1) Tableau récapitulatif	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	9
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F	19
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]	22
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	22
1.g) Currency rate used for conversion AIR (non EUR countries).....	25
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION	26
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.	26
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).	26
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).	27
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	30
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.	31
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	31
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).	32
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	33
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme	33
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces	34
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	36
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action	36
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	36
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action	37
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]	42

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	46
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	47
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME	48
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013.....	49
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	51
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	52
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES	53
Annexe II	54
Documents	62

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2017					2,55
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2017					120,00
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2017					5 000,00
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2017					16,59
		2014-2016	3,63	21,88	1,15	6,93	
		2014-2015	3,33	20,08	0,29	1,75	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			3 333 366,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			2 380 952,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	24 340 582,84	36,82	8 457 052,51	12,79	66 112 058,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			3 170 743,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	24 340 582,84	32,46	8 457 052,51	11,28	74 997 119,00

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2017					9,48
		2014-2016	10,51	110,88	2,61	27,54	
		2014-2015	6,34	66,89	0,70	7,39	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	15 303 786,68	30,58	8 143 000,21	16,27	50 046 959,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	15 303 786,68	30,58	8 143 000,21	16,27	50 046 959,00

Domaine prioritaire 2C+							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
Nombre d'opérations d'infrastructures et d'équipements soutenues (nombre d'opération)		2014-2017					500,00
		2014-2016			18,00	3,60	
		2014-2015			67,00	13,40	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	4 354 275,63	37,47	956 455,64	8,23	11 620 762,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	569 125,75	14,10	0,00	0,00	4 036 147,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			2 366 226,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	4 923 401,38	27,32	956 455,64	5,31	18 023 135,00

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2017					0,00
		2014-2016					
		2014-2015					
Pourcentage d'exploitations agricoles soutenues pour des opérations de transformation/commercialisation à la ferme (%)		2014-2017					1,75
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			24 856 046,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			24 856 046,00

Domaine prioritaire 3B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)		2014-2017					0,00
		2014-2016					
		2014-2015					
Surface concernée par la reconstitution du potentiel agricole endommagé par des catastrophes naturelles (ha)		2014-2017					30,00
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			27 016,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			27 016,00

Priorité P4							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2017					0,88
		2014-2016					
		2014-2015					
T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2017					0,88
		2014-2016					
		2014-2015					
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)		2014-2017					0,88
		2014-2016					
		2014-2015					
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2017			6,35	228,76	2,78
		2014-2016					
		2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2017			6,52	64,46	10,12
		2014-2016			0,05	0,49	
		2014-2015					
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2017			7,29	123,58	5,90
		2014-2016			4,96	84,08	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			1 444 679,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 341 703,77	26,00	749 275,01	14,52	5 159 628,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	8 935 440,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	46 786 355,00	55,76	6 922 080,22	8,25	83 901 333,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	13 579 467,00	35,31	3 839 337,04	9,98	38 453 300,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	26 666,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	97 449 525,49	65,85	61 902 555,47	41,83	147 988 387,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			791 612,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	159 157 051,26	55,51	73 413 247,74	25,61	286 701 045,00

Domaine prioritaire 6B

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2017					355,00
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2017					67,14
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2017					44,86
		2014-2016			44,86	100,00	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			1 659 093,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			50 673 214,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			1 480 525,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	253 486,82	1,28	19 733 666,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	253 486,82	0,34	73 546 498,00

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

1. Le taux d'engagement :

Les mesures ouvertes au cours de la transition ont été choisies par l'Autorité de Gestion dans la continuité de la programmation 2007-2013 pour maintenir les dynamiques mises en œuvre dans les politiques structurantes et essentielles pour l'agriculture lorraine en matière :

- d'installation et de renouvellement de génération, par l'ouverture de la mesure 0601,
- de compétitivité des exploitations et des entreprises agricoles et forestière lorraines par l'ouverture des mesures 0401 et 0403
- et dans le respect des objectifs environnementaux par l'ouverture des mesures 10 et 13.

L'autorité de gestion a également pris en compte dans sa décision les enjeux forts issus du diagnostic pour une meilleure valorisation économique et environnementale des filières de productions agricole et forestière lorraines. Elles se concentrent donc sur les priorités 4 « Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie » et 2-« Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles, plus particulièrement sur ses 3 domaines prioritaires » :

- 2A - Faciliter la restructuration des exploitations agricoles connaissant d'importants problèmes structurels, notamment les exploitations agricoles à faible degré de participation au marché, les exploitations orientées vers le marché dans des secteurs particuliers et les exploitations ayant besoin de diversification agricole,
- 2B - Faciliter le renouvellement des générations dans le secteur de l'agriculture,
- 2C Promouvoir une gestion efficace, multifonctionnelle et durable de la Forêt.

Le choix de l'autorité de gestion a été pertinent en ce sens qu'il a permis de concentrer 22,4 millions d'euros de dépenses publiques pour 3986 dossiers répartis autour de ces 5 mesures et mobilisant 16,29 millions d'euros de FEADER 2014-2020. Il s'agit là d'un taux d'engagement tout à fait satisfaisant pour une année transitoire avec un nombre important de dossiers relevant de la mesure 0601 et de la mesure 0401 à raison de 222 dossiers pour la mesure 0401 et 508 pour la mesure 0601. Elles totalisent 5,8 M€ de FEADER.

Il est également important de noter que les mesures surfaciques MAEC et ICHN représentent un nombre majoritaire des dossiers puisqu'elles totalisent respectivement 1496 et 1725 dossiers en 2014 pour un montant de FEADER de 9,78 M€. Elles se concentrent sur la priorité 4.

L'engagement en 2016 s'élève à 24,8 M€ des dépenses publiques pour un montant de FEADER de 19,07M€

Au 31 décembre 2016, le taux global d'engagement de 12,47 % avec montant total de FEADER mobilisé de 41,2 M€ et une dépense publique totale de 56,58 M€. Il est globalement faible et peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

Le bilan des engagements par priorité est le suivant

:
cf tableau 1 "engagements par priorités 2014-2016"

- **un traitement des aides du premier pilier très en retard** : L'instrumentation du premier pilier de la PAC dont les enjeux financiers sont importants a constitué une priorité de travail qui a mobilisé très fortement les ressources l'ASP en 2015. Elle a dû faire face à la complexité du premier pilier et à de nombreuses complications, ce qui a eu pour effet d'entraîner des retards importants et un décalage forcé des plannings de mise production des instruments des mesures surfaciques (MAEC, Agriculture Biologique, ICHN) du FEADER (second pilier). L'engagement des aides surfaciques de la campagne 2015 n'a donc pas été réalisé.
- **une validation tardive du Cadre National** : Les accords LE FOLL / SOUCHON de 2013 ont validé la mise en œuvre dans les PDR des mesures qui seraient cadrées nationalement par le Ministère de l'Agriculture. Ce sont en particulier les mesures surfaciques qui sont concernées : MAEC, Arboriculture Biologique, ICHN, et l'Installation des jeunes agriculteurs. La rédaction du Cadre National pilotée par le MAAF a été plus longue que prévue en raison des nombreux échanges avec la Commission Européenne avant sa validation tardive le 2 juillet 2015. De facto, l'examen des PDR Français a été retardé par ces échanges, ce qui a entraîné un décalage de validation des PDR vers le second semestre de l'année 2016.
- **une validation du PDR en novembre 2015** : Le PDR Lorraine n'a pas échappé à ces contraintes, qui sont venues s'ajouter aux glissements du calendrier d'adoption et au bouleversement de la méthodologie de travail. Son calendrier d'examen a ainsi été repoussé, malgré la mobilisation et la réactivité de l'autorité de gestion jusqu'au 24 novembre 2015, date de son approbation par la Commission européenne. La programmation des mesures du PDR a donc été réduite pour l'année 2015.
- **une instrumentation des mesures difficile et complexe** : Les retards accumulés dans la validation des textes de références pour la programmation des aides FEADER et les exigences en matière de traçabilité de l'ASP (organisme payeur du FEADER) ont également eu des incidences non négligeables sur la faculté de l'Autorité de Gestion à pouvoir programmer.
- **une programmation FEADER en 2014 et 2015 concentrée sur les mesures très prioritaires pour l'agriculture lorraine** : face à ce contexte défavorable à une programmation active, l'Autorité de Gestion a décidé avec l'accord de la Commission européenne d'ouvrir la programmation de façon anticipée à la validation du PDR des mesures essentielles à l'économie agricole et forestière Lorraine. Elle a donc concentré en priorité les mesures concourant à répondre à la priorité 2 et la priorité 4. Il s'agit : des investissements dans les exploitations agricoles (Mesure 0402) sur le DP2A ; l'installation des nouvelles générations de jeunes agriculteurs (Mesure 0601) sur le DP 2 B , le soutien aux infrastructures de desserte forestière (Mesure 0403) sur le DP 2C, le paiement en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles (Mesure 13 ICHN) sur la P4 , l'aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumise aux risques de prédation par les grands prédateurs (loups) (Mesure 0706D) et la mise en œuvre des Mesures agroenvironnementales (Mesure 10). Le soutien préparatoire fut également ouvert afin de permettre la sélection des territoires lorrains en 2015 en vue de la programmation LEADER (Mesure 19.1),

Comme pour les années précédentes, l'engagement de l'année 2017 se concentre sur les priorités 2 et 4 et met en œuvre les mesures très prioritaires pour l'agriculture lorraine pour répondre aussi au contexte de crise que connaissent les agriculteurs. Il s'agit des **dispositifs agricoles prioritaires** qui ont bénéficié d'une programmation régulière depuis 2014 afin de maintenir la dynamique existante sur les territoires.

L'objectif recherché est de favoriser les aides à l'investissement dans les exploitations agricoles (0401) sur le DP 2A, l'installation des jeunes agriculteurs (0601) sur le DP 2B, la mobilisation de la ressource forestière par la réalisation de desserte sur le DP 2C et enfin les aides pour lutter contre la prédation du loup. Les agriculteurs du PDR Lorraine ont également bénéficié du paiement de l'indemnité compensatoire handicap nature pour répondre à la priorité 4.

Le taux d'engagement global pour le PDR Lorraine totalise un taux de 40,31 % pour un montant de dépenses publiques de 183 279 632 € et un montant de Feader de 132 670 490 €.

Il progresse cependant fortement entre 2016 et 2017 et trouve essentiellement son origine dans le quasi doublement des engagements financiers du PCAEA et l'engagement des aides à la transformation des produits agricoles. Si l'on intègre les mesures du SIGC, le taux d'engagement progresse très fortement en le faisant passer de 9,81 % à 40,31 %, ce qui confirme bien que leur engagement pèse de façon prépondérante sur la maquette financière du FEADER (plus de 55% - environ 180 M€).

Cette progression des engagements en 2017 s'explique notamment par :

Une programmation financière du FEADER 2014-2020 qui passe en l'espace d'une année de 15,63 M€ à 33,69 M€ pour les mesures Hors SIGC, soit une progression de 116%,

L'engagement des mesures du SIGC (M10 : MAEC, M11 : Agriculture Biologique et la M13 : ICHN) : elles connaissent également une progression très importante. En effet, leur engagement a été réalisé par les services des DDT pour la campagne 2015 (après presque 2 années d'attente). Les Mesures Agroenvironnementales ont été engagées pour un montant prévisionnel de 31,2 M€ ainsi que l'Agriculture biologique pour un montant prévisionnel des 11,1 M€. L'ICHN a également été versée en juillet pour la campagne 2016 pour totaliser un engagement total de 38 M€. Les mesures surfaciques totalisent donc un engagement de 80,4 M€ en 2017 contre 9,77 M€ en 2016, ce qui représente une progression de 723 %.

Ces chiffres n'intègrent pas cependant les engagements à réaliser pour la mesure 1 du PDR. Cette mesure en faveur de la formation a été ouverte en 2017. Ce sont 6 organismes agréés de formation qui ont été réceptionnés par l'AG et qui ont fait l'objet de la sélection. A son issue, ce sont donc 15 formations qui ont démarré au bénéfice des professionnels des filières agricoles et forestières pour un montant de 855 729 € de Feader engagés pour partie fin 2017.

S'agissant de la mesure 7 en faveur des services de base à la population et à la rénovation des Villages, l'instruction des demandes d'aides a fait l'objet d'une prochaine programmation au CRP de novembre. A l'issue de l'appel à projet 2017, ce sont 33 dossiers qui ont été reçus par l'AG pour un montant de FEADER sollicité de 4,7 M€. Pour la mesure 19 LEADER, plus de 270 dossiers ont été identifiés sur les 12 territoires du PDR. Ils feront l'objet d'un prochain engagement par les GALs devenus services instructeurs de cette mesure après validation par leur comité de programmation. Ainsi, 17 dossiers ont été engagés pour un montant de 396 958 € de FEADER.

Les engagements par mesure et par priorité de la période 2014-2017 se présentent comme suit :

cf. tableau 2 "engagements par priorité 2014-2017"

- A l'issue de la quatrième année de programmation FEADER 2014-2020, cet engagement même s'il progresse de façon important, est encore insuffisant au vu de la somme résiduelle conséquente de Feader à engager (197 M€). Cette faiblesse peut s'expliquer pour plusieurs raisons par le prolongement du contexte de 2016 en 2017 avec :
- **un traitement des aides du premier pilier en retard qui a subsisté jusqu'au dernier trimestre 2017.**
- **une instrumentation des mesures qui demeure difficile et complexe :** le chantier d'instrumentation est une opération essentielle pour la mise en œuvre opérationnelle du PDR mais rendue complexe par les exigences en matière de traçabilité de l'ASP (organisme payeur du FEADER) et qui a également eu des incidences non négligeables sur la faculté de l'Autorité de Gestion à pouvoir programmer, en particulier pour l'engagement des aides de la mesure 4.1 validées en fin d'année 2017 .

L'évolution très positive de l'engagement du FEADER au cours de l'année 2017 se poursuit et la programmation du début d'année 2018 permet de consolider cette tendance avec une programmation d'environ 4,9 M€. Elle se concentre sur les priorités en faveur de la Compétitivité des exploitations agricoles et forestières.

Il s'agit de :

- pour la Priorité 2 : 27 dossiers pour un montant de 1,48 M€ répartis entre la mesure 1 pour la formation (0,855 M€) et la mesure 6.1 pour l'installation des jeunes agriculteurs (0.634 M€) M€;
- pour la Priorité 3 : 22 dossiers de la M 4.2A et B pour un montant de 1,675 M€ de FEADER,

L'attractivité des territoires représentée par la Priorité 6, et plus particulièrement son DP 6B, a fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de l'Autorité de Gestion en concentrant ses efforts sur la mise en œuvre de LEADER pour maintenir les dynamiques locales actives. Ils ont donc porté sur la formalisation du conventionnement avec les 12 territoires bénéficiant d'un GAL dans l'objectif de mobiliser pleinement leur instance de programmation. L'Autorité de gestion a ainsi organisé et ouvert la possibilité aux territoires de lancer la programmation dès le mois de février 2017 à l'aide d'un outil simple (en attendant l'ouverture de l'instrument[DL2] informatique dans OSIRIS). Elle a également mis en œuvre l'accompagnement nécessaire auprès des GALs (formation, Foire aux questions...).

Après cette période de transition opérée sur la fin de l'année 2017, les GALs se sont totalement investis dans leurs nouvelles missions d'instruction et le rythme de réunion des Comité de Programmation s'est accentué, permettant ainsi de soutenir cette dynamique d'engagement des dossiers de leurs territoires. Il est cependant un peu trop tôt pour déterminer une véritable tendance mais les premiers chiffres synthétisés par l'AG sont positifs et concluraient à une consommation de l'enveloppe de la mesure LEADER conséquente en ce début d'année. Ce sont ainsi 101 dossiers et 1 557 920 € qui ont été identifiés mais pas encore réellement engagé (ne figurent pas dans le tableau ci-après).

L'attractivité de territoires ne se résume pas la seule mesure 19 LEADER, Elle s'appuie aussi sur la mesure 7 qui comptabilise 15 dossiers et 1,5 M€ de programmer.

La répartition par Priorité peut se présenter comme suit :

cf. tableau 3 "engagements prévisionnels par priorités au 31mai 2018"

Dans leur majorité, ces mesures mobilisées et programmées agissent principalement sur la priorité 2 en faveur de la dynamisation de l'économie agricole et forestière et la priorité 4 pour une meilleure prise en compte de l'agroenvironnement. Elles ont également des effets à titre secondaire en particulier sur la priorité 5

« Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique, dans les secteurs agricoles et alimentaires ainsi que dans le secteur de la foresterie.

En effet, l'amélioration de l'efficacité énergétique ou l'utilisation d'énergie renouvelable figurant dans les opérations d'investissements, dans les exploitations agricoles et les industries agroalimentaires prévues par la mesure 4 et l'autonomie énergétique des exploitations favorisée par les MAEC (mesure 10), contribuent à répondre aux objectifs du DP 5B « Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire ». La mesure 8 contribue à titre secondaire à la priorité 5C « Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie » en favorisant la valorisation des externalités liées au développement de la biomasse forestière.

Le DP 5D « Réduire les émissions d'oxyde d'azote et de méthane provenant de l'agriculture » est également impacté par la programmation des mesures 4, 10 et 11. La mesure 10 (MAEC) contribue à ce domaine prioritaire en encourageant le non-retournement des prairies favorisant la conservation de l'azote dans le sol.

En privilégiant des techniques alternatives de production, la mesure 11 (Agriculture biologique) réduira les émissions de gaz à effet de serre lorsque les difficultés liées à leur programmation auront été levées.

La mesure 4 privilégie les investissements qui garantissent la prise en compte de l'environnement dans la production agricole avec notamment l'utilisation d'un matériel plus performant et la gestion des effluents d'élevage.

La mesure 4 favorisant la réalisation de travaux au sein des exploitations agricoles permettant de limiter leur consommation énergétique ou l'acquisition de matériel permettant de limiter l'empreinte carbone, la mesure 8 en encourageant la réalisation de travaux sylvicoles en faveur de l'adaptation des peuplements au changement climatique, et la mesure 11 (Agriculture biologique) En privilégiant le maintien des prairies contribuent au domaine prioritaire 5E « Promouvoir la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie ». La mesure 16 pourra soutenir des opérations de partenariats, d'accompagnement et de mise en réseau en lien avec ces thématiques.

Sur un plan plus qualitatif, cet engagement est aussi le résultat de l'organisation du SDR, de l'augmentation de ses effectifs, de leur montée en compétences et de leur mobilisation sans faille pour mettre en œuvre la

programmation 2014/2020. En effet, l'augmentation des agents compétents ou en voie de l'être permet une meilleure réactivité de l'AG en adaptant son organisation. Cela permet à l'Autorité de gestion de tendre vers les objectifs de répondre aux obligations réglementaires européennes en particulier sur les aspects de sa capacité administrative à gérer le fonds délégué par la Commission Européenne.

Fort de cela, l'AG observe néanmoins un déficit de programmation en fin d'année 2017, en particulier sur les mesures de transformation des produits agricoles, l'équipement des entreprises de travaux forestiers et les mesures en faveur de l'attractivité des territoires. Décidée à réagir à cette situation, elle identifie la nécessité de renforcer une seconde fois le SDR Lorraine pour traiter les dossiers en retard d'instruction d'aide et de paiement. Une équipe de six personnes à titre temporaire pour une durée maximale de 12 mois vient renforcer l'équipe actuelle depuis le mois d'avril 2018.

Un chargé d'études dont les missions est d'appuyer le travail des 2 chargées de mission LEADER et de la mesure renforce également l'équipe du SDR.

Enfin Le SDR Lorraine a bénéficié de la mise à disposition d'un chargé de mission du service pilotage dédié à l'instrumentation des PDR Lorrain et Champardennais pour mener à bien le chantier d'une instrumentation en retard. Malgré son implication importante et de celle du service et l'avancée significative du nombre de DDMO en cours de finalisation, le chantier de l'instrumentation est bien trop important eu égard aux moyens humains du SDR. C'est pourquoi, compte tenu des enjeux à payer les bénéficiaires du FEADER, 2 vacataires ont été embauchés en septembre et octobre 2017 pour accélérer encore le rythme de mise en production des instruments. Depuis leur arrivée, le traitement des DDMO gagne en rapidité et en fluidité dans les réponses à fournir à l'ASP, ce qui a permis un rythme de traitement de mise en production accéléré dans la limite de capacité de traitement au niveau national reste adaptée et suffisante. Le taux d'instrumentation du PDR est passé en un peu moins d'un an de 25 % à 75 %.

La gouvernance, l'animation et le suivi des mesures instruites par les DDT sont aussi des facteurs déterminants de la programmation des aides et des paiements. L'AG poursuit donc des réunions de coordination des services de la DRAAF – DDT – ASP.

Des réunions de travail avec nos DDT ont été institutionnalisées à rythme mensuel et ont pour objectif d'assurer une bonne mise en œuvre de la Programmation 2014-2020.

Il est donc question d'accentuer et de renforcer les échanges entre les DDT (SI) et l'Autorité de Gestion pour garantir un cycle de vie des dossiers en conformité avec les règles européennes (instruction, paiement, contrôle).

Ces réunions sont également l'occasion pour elles de faire part des difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de l'instruction et de trouver des solutions. Elles permettent ainsi à l'AG de prendre connaissance des difficultés et d'apporter les réponses nécessaires le cas échéant.

Les difficultés majeures rencontrées sont :

- l'instrumentation;
- l'instruction des dossiers HSIGC et leur retard;
- le retard accumulé dans le paiement des aides HSICG (solde) et des aides SIGC,

- répondre à des agriculteurs agacés par des difficultés technocratiques et administratives.

Par ailleurs, une gouvernance spéciale a été mise en œuvre pour gérer le rattrapage des dossiers du PCAEA. En effet, l'instrumentation du PCAEA a été difficile à mettre en œuvre en raison de la complexité des règles de calculs et d'instruction de la mesure qui traite à la fois des volets animal, végétal et agroécologique du plan de compétitivité. Sans cet outil, les dossiers n'ont pas pu être payés à 100 % et les stocks se sont constitués en DDT. Il convient désormais de les résorber afin de mettre en paiement les subventions ou leur solde aux bénéficiaires qui les attendent avec impatience compte tenu de la crise actuelle. Cette gouvernance a pour objectif d'accompagner les DDT dans leur questionnement et dans le traitement des dossiers. Elle réunit les services de l'AG, de la DRAAF et des DDT ainsi que ceux de l'ASP.

Pour conclure, Le taux d'engagement global du PDR Lorraine a été multiplié par 3 en une année. Il s'explique par la continuité dans les engagements des mesures prioritaires (M4, M6) et en particulier par la mise en œuvre des mesures surfaciques MAEC et Agriculture Biologique en fin d'année dernière. Cette progression presque exponentielle confirme le poids de ces dernières sur la mobilisation du plan de financement du PDR. Présentées comme une faiblesse jusqu'alors par leur retard à l'engagement, elles sont désormais une force. Cette avancée significative des mesures surfaciques masque des mesures qui progressent moins rapidement en raison d'une instrumentation pesante qui limite le paiement des aides.

2. Le taux de paiement :

Le Ramo 2018 est construit sur la base des opérations qui ont été engagées depuis le début de l'année 2014 jusqu'à la fin de celle de 2017. Le taux de paiement est en nette progression puisqu'il passe de 9,69 % au 31 décembre 2016 à 23 % fin 2017. Il prend en compte tous les paiements ayant eu lieu au cours de la période en question.

Pour la priorité 4 :

Pour la priorité P2 : il s'agit des dossiers qui ont fait l'objet de toutes les opérations ayant bénéficié d'un paiement au titre d'un acompte, d'un solde ou les deux. Le montant de FEADER s'élève à 12 261 764 € et se décompose comme suit :

- DP 2A : 430 dossiers de la mesure 0401 pour 5309 801 € de FEADER payés (cf. tableau B1)
- DP 2C : 32 dossiers de la mesure 0403 pour 575 516 € de FEADER payés (cf. tableau B1)
- DP 2B : 474 dossiers de dotations aux jeunes agriculteurs pour 6 376 448 € de Feader payé,

Pour les opérations d'investissement, le taux de réalisation progresse positivement mais il reste cependant encore insuffisant. Le fait que les opérations programmées dans les exploitations agricoles soient des investissements structurants dont la réalisation s'établit souvent sur plusieurs mois sans qu'ils soient finalisés, entraîne un décalage dans les délais de paiement des aides FEADER. Le niveau de sécurisation de l'instrumentation élevé qui a été mis en œuvre embarque la totalité des règles de calculs, ce qui permet de rassurer le travail des SI et d'assurer une traçabilité des calculs de l'aide au bénéficiaire. Ce niveau

d'exigence a comme corolaire un temps de paramétrage et de livraison de l'instrumentation plus long.

Le taux de paiement du FEADER est un indicateur qui va encore évoluer favorablement si l'on tient compte du paiement des mesures surfaciques MAEC et AB de la campagne 2016 qui représente potentiellement 8,44 M€ (780 dossiers de MAEC ont été présentés pour un montant 5.26 M€ et 359 dossiers d'Agriculture Biologique pour un montant de 8,44 M€,) avant instruction par les DDT, services instructeurs de ces mesures. Ainsi, il pourrait passer à 25 %.

S'agissant des indicateurs cibles, ils peuvent se résumer par domaine prioritaire comme suit :

DP 2A : le nombre d'opérations achevées est de 430 opérations, ce qui porte le taux de réalisation à 3.38% de l'indicateur T4. Ce taux peut être porté à 7.3% en intégrant les 929 opérations engagées,

DP 2B : le taux de réalisation de l'indicateur T5 est actuellement de 3.73 % pour un nombre d'opérations achevées de 474.

DP 2C : 32 opérations sont achevées et le taux de réalisation est de 6.4 % de l'indicateur spécifique. Il progresse à 25.4 % en prenant en compte les 127 opérations à la fin du mois de mai 2017.

DP4 : les indicateurs T10 sont de 6.52 % et de 7.29 % pour T9. Ces taux ont très largement augmenté depuis que la campagne 2015 MAEC et Agriculture Biologique a été instruite à l'automne 2017. Cette tendance devrait encore progresser avec l'engagement de la campagne 2016 actuellement en cours d'instruction.

DP 6B : 12 GALs ont été sélectionnés sur le territoire du PDR, leur stratégie a été validée et la programmation ayant démarrée, l'indicateur T 21 pourrait être estimé à 100 %.

Au-delà du résultat très positif de la progression du taux de paiement, et comme pour les engagements, l'AG a observé un déficit de paiement en fin d'année 2017, en particulier sur les mesures de transformation des produits agricoles, l'équipement des entreprises de travaux forestiers et les mesures en faveur de l'attractivité des territoires mais aussi sur des mesures à l'investissement comme le PCAEA. L'équipe de six personnes à titre temporaire venant renforcer l'équipe actuelle a aussi pour objectif le paiement des aides aux IAA et au ETF pour lesquelles aucun versement n'a été réalisé. Une personne de cette équipe est également affectée au suivi particulier du PCAEA pour répondre aux interrogations des services instructeurs au moment des du paiement des dossiers.

Cette dernière personne concoure également à améliorer la gouvernance spécifique mise en œuvre au mois de mars 2018 pour accélérer les paiements des dossiers PCAEA d'exploitations agricoles ayant réalisé des investissements conséquents pour améliorer leur compétitivité dans une situation de crise et mettant leur exploitation en difficulté.

Tableau 1.		Engagements par priorité 2014-2016			
Priorité	Domaine Prioritaire de rattachement	Type d'opération	Nombres de dossiers	Montant Total dépenses publiques	Montant FEADER
2	2A	Mesure 0401	460	10 382 813,21 €	6 541 172,32 €
	2 C	Mesure 0403	95	3 324 210,57 €	2 094 252,66 €
	2 B	Mesure 0601	1157	11 338 142,18 €	8 835 620,22 €
	sous total			1712	25 045 165,96 €
4		Mesure 07060D	143	823 774,42 €	518 977,69 €
		Mesure 10	1496	5 081 071,25 €	3 810 803,44 €
		Mesure 13	1725	25 636 606,00 €	19 227 045,00 €
	sous total			3364	31 541 451,67 €
Total			5076	56 586 617,63 €	41 027 871,33 €

Tableau 1- Engagements par priorités 2014-2016

Engagement					
Tableau 2 Engagement 2014-2017					
Priorité	DP	Mesures	Nombre de dossiers engagés	FEADER engagé	Dépense publique totale engagements
1	1				
2	2A	Mesure 0401	929	15 205 050 €	24 134 999 €
	2B	Mesure 0601	1399	9 971 585 €	12 464 481 €
	2C	Mesure 0403	127	2 802 809 €	4 448 903 €
	total		2455	27 979 443 €	41 048 384 €
3	3A	Mesure 0402 A et B	80	6 322 054 €	9 142 112 €
4	4	Mesure 10	1616	31 280 460 €	41 707 280 €
		Mesure 11	559	10 184 600 €	13 579 467 €
		Mesure 13	4491	53 187 414 €	70 916 552 €
		Mesure 7.6D	224	1 002 679 €	1 336 905 €
	total		6890	95 655 153 €	127 540 204 €
6	6B	Mesure 7 et 19	17	396 958 €	1 576 161 €
			9442	130 353 608 €	179 306 860 €
	Paie ment				
				Paie ment 2014-2017	
Priorité	DP	Mesures	Nombre de dossiers payés	FEADER payé	Dépense publique totale payées
2	2A	Mesure 0401	430	5 309 801 €	8 477 696 €
	2B	Mesure 0601	474	6 376 448 €	8 054 338 €
	2C	Mesure 0403	32	575 516 €	935 812 €
	total		936	12 261 764 €	17 467 846 €
3	3A				
4	4	Mesure 10	1295	8 784 243 €	11 712 324 €
		Mesure 11	322	1 949 827 €	2 599 769 €
		Mesure 13	4491	53 187 414 €	70 916 552 €
		Mesure 7.6D	142	472 042 €	749 273 €
	total		6250	64 393 526 €	85 977 918 €
6	6B		10	224 593 €	271 933 €
			7196	76 879 884 €	103 717 697 €

Tableau 2- Engagements par priorités 2014-2017

Engagement					
Tableau 3 Engagement 2014-2017 au 08/06/2018					
Priorité	DP	Mesures	Nombre de dossiers engagés	FEADER engagé	Dépense publique totale engagements
1	1	Mesure1	3	855 729,18 €	950 810,20 €
2	2A	Mesure 0401	929	15 192 762 €	24 599 820 €
	2B	Mesure 0601	1424	10 611 545 €	13 528 993 €
	2C	Mesure 0403	127	2 802 809 €	4 481 767 €
	total		2480	28 607 116 €	42 610 580 €
3	3A	Mesure 0402 A et B	80	6 322 054 €	9 142 112 €
4	4	Mesure 10	1616	31 258 460 €	41 677 947 €
		Mesure 11	559	10 184 600 €	13 579 467 €
		Mesure 13	4491	53 187 414 €	70 916 552 €
		Mesure 7.6D	224	845 929 €	1 342 745 €
	total		6890	95 476 403 €	127 516 710 €
6	6B	Mesure 7 et 19	30	1 892 971 €	3 004 717 €
			9483	133 154 274 €	183 224 929 €
	Paiement				
				Paiement 2014-2017	
Priorité	DP	Mesures	Nombre de dossiers payés	FEADER payé	Dépense publique totale payées
2	2A	Mesure 0401	430	5 309 801 €	8 477 696 €
	2B	Mesure 0601	474	6 376 448 €	8 054 338 €
	2C	Mesure 0403	32	575 516 €	935 812 €
	total		936	12 261 764 €	17 467 846 €
4	4	Mesure 10	1295	8 784 243 €	11 712 324 €
		Mesure 11	322	1 949 827 €	2 599 769 €
		Mesure 13	4491	53 187 414 €	70 916 552 €
		Mesure 7.6D	142	472 042 €	749 273 €
	total		6250	64 393 526 €	85 977 918 €
6	6B		10	224 593 €	271 933 €
			7196	76 879 884 €	103 717 697 €

Tableau 3-Engagements prévisionnels par priorités au 31 mai 2018

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

A ce stade de la programmation, il est important également de faire un point sur le cadre de performance et

l'atteinte de ses objectifs :

Au 31/12/2017 :

- La P2 représente 143,4 M€ de la dépense publique totale prévue, et au terme de 4 années de programmation écoulee le taux de réalisation représente est de 56,06 % de la cible 2018 et à 12,18 % de la cible 2023 pour une dépense 17 467 846 M€,
- La P4 totalise une dépense publique de 286, 7 M€ prévue, et son taux de réalisation est de 83.62 % de la cible 2018 et de 29,98 % de la cible 2023. La dépenses publique est de 85 977 918 M€.
- La P6 totalise une dépense publique de 73.17 M€ prévue, et son taux de réalisation est de 3,29% de la cible 2018 et est de 0,31 % de la cible 2023. La dépense publique est de 224 593 €.
- La P3 ne bénéficie d'aucun paiement à la fin de l'année 2017, ce qui lui confère un taux de réalisation de 0%;
- Le cadre de performance du PDR présente des niveaux de réalisation variable d'une priorité à l'autre mais toutes présentent une réalisation insuffisante à presque mi-parcours à l'exception de la P4.

En effet :

- La performance de la P 2 est constituée par la P2A et P2B dont les parts respectives sont de 52 % et 35 %, et 13 % pour la 2C+

Pour le domaine 2A, il repose essentiellement sur la mesure 4 et en particulier sur la mesure 41 en faveur de la Compétitivité des exploitations agricoles. Les projets qui bénéficient de cette mesure sont des projets en faveur des exploitants lorrains qui cherchent à se développer et à se restructurer pour gagner en compétitivité et en valeur ajoutée.

Si l'étape intermédiaire 2018 initiale ambitieusement placée à 25% reste l'objectif visé par l'AG. Une erreur s'est introduite dans l'estimation de la cible intermédiaire 2018. A l'inverse des tendances 2007-2013 démontrant des montants moyens élevés, les coûts globaux des investissements de cette période sont très nettement à la baisse. Cette observation conjuguée à un rythme constant comparé à la précédente programmation peut justifier une sous réalisation,

Par ailleurs, ces 2 programmations successives faisant preuve de besoins différents l'une de l'autre, il est important de noter que les investissements réalisés au sein des exploitations agricoles au cours de la précédente programmation sont des réalisations importantes dans l'objectif d'une restructuration en profondeur de l'élevage lorrain pour améliorer les conditions de production. La dynamique de consommation était soutenue et conséquente à cet objectif.

Les investissements effectués au cours de la programmation actuelle se font dans la continuité de la celle de 2007-2013 pour tendre vers l'atteinte de l'évolution des structures des exploitations agricoles. Ils concourent aussi à l'objectif de gagner en compétitivité, d'améliorer les conditions d'élevage et de prendre en compte aussi les aménités environnementales. Les besoins évoluent aussi vers de la diversification des productions. La dynamique de paiement est également moins importante que prévue, comparaison faite la précédente période.

Un constat d'erreur d'hypothèse est également rencontré pour les projets de la priorité 2C où les projets forestiers, du fait de leurs caractéristiques (perspectives incertaines de la filière), nécessitent des délais de réalisation relativement conséquents pouvant avoisiner les 3 années, ce qui n'a pas été pris en compte initialement.

- La performance de la Priorité 3 repose essentiellement sur la P3A, la P3 B est concentrée sur la mise en œuvre de la M 5 ouverte à titre de précaution mais pas activée.

La Priorité 3 A se concentre donc sur la mise en œuvre des mesures en faveur de la transformation des produits agricoles par les Industries Agroalimentaires ou par les exploitations agricoles.

Comme pour la précédente programmation FEADER 2007-2013, le rythme de dépôt des dossiers se fait de façon régulière au cours des 3 trois premières années et leurs engagements de la même manière, ce qui souligne l'effet incitatif avéré du FEADER pour ce secteur d'activité.

En revanche, la réalisation financière n'exprime pas la même tendance. En effet, comme cela a été observé sur 2007/2013, les délais de réalisation des investissements importants souvent faits dans une logique d'adaptation de l'outil de production pour gagner en compétitivité, sont plutôt longs. Les demandes de paiements sont également déposées après un délai certain par les bénéficiaires et en petit nombre. A cela, cela s'ajoute la constatation d'avoir des projets moins nombreux mais plus coûteux dans leur réalisation.

- La performance de cette priorité repose pour 2/7 sur la mesure 19 "Leader" et pour 5/7 sur la sous mesure 7 (7.4 surtout)

Les projets Leader nécessitent intrinsèquement du temps pour émerger et cet aspect n'a pas été intégré dans la cible intermédiaire 2018. En effet, le conventionnement des GAL est un préalable et celui-ci demande du temps. Dans le cas du PDR, tous les conventionnements étaient faits en 2017 soit bien avant la période maximale prévue par l'Art. 33(4) du reg. 1303/2013 (décembre 2017). De ce point de départ, la durée de réalisation des projets est, si l'on compare avec la précédente programmation, de trois ans en moyenne et, donc, les projets ne peuvent générer des paiements au 31 décembre 2018.

De même pour les opérations de la sous-mesure 7.4, lorsque l'on s'appuie sur les opérations de cette nature réalisées lors de la précédente programmation, on constate que celles-ci nécessitent un délai de mise en œuvre relativement long, de l'ordre de 4 ans pour se concrétiser.

Même si les taux d'engagement et de réalisation progressent et que la dynamique de sollicitation du FEADER atteint son rythme de croisière, ils restent peu élevés cependant après 4 années de programmation. Le cadre de performance en atteste et c'est pourquoi l'AG a demandé sa révision raisonnée à la baisse.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

Sans objet

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Sans objet

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.g) Currency rate used for conversion AIR (non EUR countries)

Sans objet

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Aucune modification n'a été apportée au plan d'évaluation.

Après la fusion des 3 régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine au 1er janvier 2016, et sans remettre en cause les grands principes du plan d'évaluation mentionnés dans la section 9 des 3 PDR, le choix a été fait de conduire en commun les évaluations intermédiaires de 2017 des 3 PDR. Cette évaluation commune a pour but de faire des économies d'échelle mais également de partager méthode et analyse.

L'évaluation relative au RAMO renforcé 2018 sera menée de la même manière.

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Comme le prévoit le plan d'évaluation du PDR, une évaluation commune aux 3 PDR du Grand Est a été menée en 2017 afin de répondre aux questions évaluatives et d'analyser les indicateurs dans le cadre du RAMO 2016. Chaque PDR a fait l'objet d'une évaluation particulière avec la production d'un rapport spécifique mais les 3 évaluations ont menées concomitamment par le même évaluateur, avec une méthodologie commune.

Aussi, même si la mise en œuvre des PDR est faite de façon séparée, il est possible d'avoir un alignement des plans d'évaluation, d'autant plus aisément que les prescriptions du Règlement européen ainsi que le système d'information sont communs. La recherche de transversalité entre les 3 PDR, outre l'économie de moyen que cela permet dans la mise en œuvre de l'évaluation, permet aussi une gestion et un pilotage facilités par une compréhension partagée de la mise en œuvre, des procédures et du système d'information.

Elle permet ainsi de mettre en avant les spécificités de chaque PDR, de mutualiser certaines analyses, de mettre en perspective les réponses aux questions évaluatives des 3 PDR.

La prestation s'est poursuivie jusque fin d'année 2017 afin d'apporter des éléments de précision à la Commission européenne sur ces questions.

Une évaluation thématique est en cours de préparation pour un lancement 2e semestre 2018, parallèlement à l'évaluation pour le RAMO renforcé de 2019, de nouveau de manière concomitante aux 3 PDR. Elle aura pour but d'analyser dans quelle mesure les différentes mises en œuvre de la mesure installation ont permis d'atteindre les objectifs fixés puis d'envisager des perspectives d'amélioration. Il sera demandé au prestataire de réaliser un benchmark auprès des autorités de gestion européennes ayant mis en place ce même type de mesure.

Comme le prévoit le plan d'évaluation du PDR, une évaluation commune aux 3 PDR du Grand Est a été menée en 2017 afin de répondre aux questions évaluatives et d'analyser les indicateurs dans le cadre du RAMO 2016. Chaque PDR a fait l'objet d'une évaluation particulière avec la production d'un rapport spécifique mais les 3 évaluations ont menées concomitamment par le même évaluateur, avec une

méthodologie commune.

Aussi, même si la mise en œuvre des PDR est faite de façon séparée, il est possible d'avoir un alignement des plans d'évaluation, d'autant plus aisément que les prescriptions du Règlement européen ainsi que le système d'information sont communs. La recherche de transversalité entre les 3 PDR, outre l'économie de moyen que cela permet dans la mise en œuvre de l'évaluation, permet aussi une gestion et un pilotage facilités par une compréhension partagée de la mise en œuvre, des procédures et du système d'information.

Elle permet ainsi de mettre en avant les spécificités de chaque PDR, de mutualiser certaines analyses, de mettre en perspective les réponses aux questions évaluatives des 3 PDR.

La prestation s'est poursuivie jusque fin d'année 2017 afin d'apporter des éléments de précision à la Commission européenne sur ces questions.

Une évaluation thématique est en cours de préparation pour un lancement 2e semestre 2018, parallèlement à l'évaluation pour le RAMO renforcé de 2019, de nouveau de manière concomitante aux 3 PDR. Elle aura pour but d'analyser dans quelle mesure les différentes mises en œuvre de la mesure installation ont permis d'atteindre les objectifs fixés puis d'envisager des perspectives d'amélioration. Il sera demandé au prestataire de réaliser un benchmark auprès des autorités de gestion européennes ayant mis en place ce même type de mesure.

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

La gestion et la fourniture des données utiles pour le suivi et l'évaluation du programme, à l'image de ce qui est précisé dans le chapitre 4 du plan d'évaluation du PDR, repose sur différents types de données.

Tout d'abord, la vie du programme passe par la gestion de l'ensemble des projets déposés. Un tableau de bord complété par l'autorité de gestion permet d'avoir des informations fines concernant le nombre et la qualité des projets soumis. Il identifie aussi bien le taux de chute des projets déposés que la sélection ou que l'instruction n'a pas permis d'engager.

D'autres tableaux établis sur la base des besoins de l'autorité de gestion et des cofinanceurs sont utilisés lors du Comité Régional de Programmation ; ils couvrent un champ d'informations plus fin. D'autre encore, sont propres à chaque service instructeur et ne font pas nécessairement l'objet d'une mise en commun des éléments clefs nécessaires à la programmation des projets traités.

En parallèle, l'usage des outils télématiques permettent d'obtenir des informations qualitatives et quantitatives sur les dossiers.

Le travail de collecte de données, que ce soit à l'échelle régionale comme à l'échelle nationale, s'appuie sur les outils de l'Agence de Services et de Paiements (ASP). Il faut ainsi distinguer les demandes gérées dans Isis (outil de gestion et d'instruction des aides surfaciques en services déconcentrés de l'État) des demandes instrumentées dans Osiris, l'outil pour les mesures non-surfaciques.

Dans les 2 cas, ces outils permettent l'instruction des demandes de soutien ainsi que demandes de paiement.

Dès lors il est possible ensuite de valoriser l'ensemble des données saisies dans un outil spécifique (ValOsiris) et par le biais d'extractions de données traitées par requêtes choisies en fonction des besoins. Ainsi, pour la réalisation de ce rapport, la requête "***D12 Liste Dossiers Créés avec Montants tous TO***" est principalement utilisée. Elle permet le suivi des montants financiers engagés et payés au dossier. De la même manière, la requête "***Suivi RDR3 D02 Liste Dossiers Engagés avec Montants et Indicateurs***" est exploitée pour compléter les éléments financiers par les informations concernant les indicateurs pour chaque dossier enregistré.

Les limites de ces outils se situent sur le format ne correspondant pas à celui du rapport annuel de mise en œuvre du PDR (traitements complémentaires nécessaires) et au fait que comme toute donnée, pour être traitée, doit obligatoirement être saisie au préalable (rôle de l'instructeur).

L'inadéquation entre le format de traitement de restitution et le format requis se retrouve aussi pour les données issues d'Isis, avec en plus l'absence de renseignements.

En effet, l'outil n'est pas configuré pour gérer les données dans le respect du Règlement de développement rural de 2013. En référence au point 4 du plan d'évaluation, l'Observatoire des programmes de Développement Rural (ODR) a été mis à contribution active pour la préparation de ce rapport. En effet, les données manquantes dans la première version ont été complétées grâce à l'énorme travail de traitement des données brutes fournies par l'ASP et le MAA.

Pour les années à venir, l'ensemble des partenaires (ASP, MAA et ODR) ont pris en compte les nécessités qu'impose un tel exercice, c'est pourquoi les outils sont toujours en cours d'évolution. Afin d'appuyer cette démarche, deux groupes de travail spécialisés se sont constitués en partenariat étroit avec l'autorité de coordination et les prestataires/opérateurs :

- un Groupe de Travail Suivi-Evaluation – GTSE – lancé dès 2014, sur l'optimisation de la récolte de données. Il s'agit d'un lieu d'échanges entre toutes les Autorités de Gestion et en lien avec Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) et de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), organisme payeur du FEADER. Cette instance de partage permet aux Autorités de Gestion de confronter leurs difficultés rencontrées à l'occasion de productions statistiques et les moyens de lever ces difficultés, mais elle permet également de travailler à une interprétation commune et partagée des données de manière à faire remonter des valeurs comparables entre PDR ;
- un Groupe de Travail Valorisation de données – GT VALO – depuis 2016, également lieu d'échanges entre Autorité de Gestion et de travail collaboratif avec le MAA et l'ASP en vue de travailler les requêtes disponibles sous ValOsiris, de les améliorer voire d'en construire de nouvelles le cas échéant, permettant entre autre d'alimenter les RAMO. A cette fin, les Autorités de Gestion ont désigné un référent en la matière.

Tous ces éléments sont de nature à configurer les outils dans un emploi complet de leurs capacités.

Enfin, lors des formations présentielle ou des notes d'instructions émises à l'attention des instructeurs, un rappel net est fait sur la prescription de saisir l'ensemble des données à disposition afin de disposer d'un ensemble exhaustif de données à traiter. L'Autorité de Gestion a également sensibilisé les instructeurs à l'importance des « Indicateurs » en vue de permettre pour le prochain RAMO en 2018 d'exporter des données homogènes et fiables. Néanmoins, cet onglet n'a pu être correctement renseignés puisque non

encore disponible au moment de l'instruction des demandes, un temps de rattrapage sera nécessaire.

A noter, que la Région Grand Est fera appel à un prestataire de services (évaluateur) pour la rédaction de 3 RAMO 2019. A cette fin, le service de développement rural Champagne-Ardenne mettra à disposition du prestataire retenu l'intégralité des données à sa disposition ainsi que les outils nécessaires à la bonne collecte des informations.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Maison d'édition	néant
Auteur(s)	Pollen Conseil –Protéis - Acer Campestre
Intitulé	Rapport d'évaluation RAMO renforcé de 2017
Résumé	Le RAMO renforcé de 2017 est accompagné d'une évaluation des résultats du PDR 2014-2020, reposant sur l'analyse des indicateurs et des questions évaluatives du cadre commun de suivi et d'évaluation. Le traitement des questions évaluatives vise à fournir des réponses utiles et des recommandations à l'Autorité de gestion afin d'anticiper et de préparer le suivi et l'évaluation pour les années suivantes.
URL	http://europe-en-lorraine.eu/leurope-sengage-grand-feader/

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

A l'occasion de la réalisation du RAMO renforcé de 2017, la démarche d'évaluation a permis de répondre aux questions évaluatives prévues (chapitres 7) pour chaque PDR du Grand Est.

Du fait que de nombreuses mesures n'avaient pas de dossiers soldés au 31/12/2016, les indicateurs de résultat n'ont pu être renseignés que très partiellement.

Aussi, le résultat de l'évaluation à ce stade de la réalisation du programme a consisté en une analyse sur la faisabilité des indicateurs de résultat initialement prévus, afin d'anticiper pour la suite de la programmation.

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

Date / Période	01/01/2017 - 31/12/2017
Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion	Pas d'activité de communication mais publication des résultats de l'évaluation liée au RAMO renforcé communiqués en 2017 : dans le RAMO et lors du Comité de suivi
Organisateur général de l'activité/événement	Autorité de gestion Région Grand Est
Moyens/format d'information utilisés	Rapport annuel de mise en œuvre incluant les résultats de l'évaluation
Type de public cible	Membres du Comité de suivi plurifonds
Nombre approximatif de parties prenantes touchées	100
URL	http://europe-en-lorraine.eu/leurope-sengage-grand-feader/

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	+ : préconisations apportées pour la prochaine évaluation - : faiblesse des valeurs : de nombreuses mesures n'avaient pas de dossiers soldés au 31/12/2016, les indicateurs de résultat n'ont pu être renseignés que très partiellement.
Suivi effectué	Nécessité d'instrumentation complète et effective
Autorité chargée du suivi	Autorité de gestion

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

Sur la base des constats liés à la mise en œuvre présentés dans la section 1c du présent RAMO, l'Autorité de Gestion a mis en œuvre plusieurs mesures afin de renforcer davantage la mobilisation des fonds européens dédiés au développement rural :

- Renforcer son organisation interne par le passage de 2,5 à 8,6 ETP en 2017,
- Mobiliser un chargé de mission spécialisé sur la thématique de l'instrumentation pour accélérer les engagements et le paiement du FEADER en se concentrant sur la rédaction et la production des instruments OSIRIS et d'embaucher 2 personnes supplémentaires pour une durée de 12 mois dans cet objectif,
- Poursuivre l'animation du PDR en accompagnant davantage les services instructeurs par l'organisation de réunion de coordination ou thématique à rythme plus élevé et affecter une personne au suivi et l'animation du PCAEA, mesure stratégique pour le PDR,
- Mettre en œuvre un suivi financier efficient pour en faire un outil de décision, d'animation et de dialogue avec les services instructeurs,
- Poursuivre la mobilisation des mesures de développement rural non agricole, notamment sur la mesure 7 relative aux services de base dans les zones rurales mais aussi avec les mesures 1, 16, 74,75,76A et d'accompagnement de la programmation LEADER qui s'accélère depuis la fin du premier trimestre.
- Le renforcement temporaire du SDR Lorraine : l'AG a pris en compte le déficit de programmation et de paiement des aides FEADER en fin d'année 2017, en particulier sur les mesures de transformation des produits agricoles, l'équipement des entreprises de travaux forestier et les mesures en faveur de l'attractivité des territoires. Décidée à réagir à cette situation, elle a renforcé le SDR Lorraine pour traiter les dossiers en retard d'instruction d'aide et de paiement. Une équipe de six personnes à titre temporaire pour une durée maximale de 12 mois vient renforcer l'équipe actuelle depuis avril 2018.

Implication et actions de l'Autorité de gestion dans le suivi du plan d'action sur le taux d'erreur et le suivi des audits :

En 2017, l'AG a lancé l'élaboration d'un dispositif de contrôle interne FEADER, afin de répondre à ses obligations liées au système de gestion et contrôle prévues par les R(UE) 1303/2013 art.72 à 74, R(UE) 480/2014 art.30 et les conventions tripartites de mise en œuvre des PDR.

Ce dispositif vise le double objectif de garantir la conformité de la gestion des programmes et d'en améliorer la performance. Un comité de pilotage du contrôle interne FEADER a été mis en place au printemps 2017 et une cartographie des risques liés à l'instruction des demandes d'aide a été établie. 23 risques liés à la conformité réglementaire et à la performance des programmes ont ainsi été identifiés, et leur criticité a été évaluée par le comité sur la base de leur fréquence et de leur gravité.

Ces travaux de l'AG s'intègrent également dans le plan d'action national piloté par le COMOP Audit et Contrôle, ainsi que dans l'exercice de suivi des recommandations de la CCCOP piloté par l'ASP : lorsqu'ils sont susceptibles de concerner les PDR régionaux, les risques identifiés dans ces deux documents sont en effet systématiquement intégrés à la cartographie des risques FEADER Grand Est. En outre, la Présidente de

la CCCOP a rencontré individuellement les AG françaises en 2017 dans le cadre de son exercice de certification des comptes de l'ASP. Un entretien avec l'AG Grand Est s'est ainsi tenu en octobre 2017 et a porté sur le dispositif de contrôle interne. Les questions soulevées par la CCCOP ont été prises en compte dans la cartographie comme des points de vigilance pour l'AG.

En 2018, un plan d'action régional sera mis en place sur la base de cette cartographie, afin de répondre aux risques les plus critiques par des mesures appropriées.

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC)¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	329 091 290,00	66,44	20,80

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	329 091 290,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	329 091 290,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feader	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Depuis le 1er janvier 2017, le nouveau Réseau Rural est consolidé et opérationnel à l'échelle de la Région Grand Est. Ce réseau unique permet :

- d'harmoniser la mise en œuvre de l'animation sur l'ensemble du Grand Est,
- de mutualiser les moyens et les expériences acquises par les trois anciennes régions,
- de décloisonner et mettre en synergie les acteurs bénéficiaires des trois Programmes de Développement Rural (PDR),
- d'anticiper dès à présent le périmètre futur du prochain Programme de Développement Rural Grand Est.

Dans la continuité du travail engagé l'année précédente, le Réseau Rural Grand Est a été présenté et soumis aux différents partenaires régionaux en 2017, avec sa feuille de route et son plan d'actions pluriannuel :

- Comité régional de programmation FEADER 2014-2020 du 3 mars en Champagne-Ardenne,
- Consultation écrite du comité de suivi des programmes européens 2014-2020 du 7 juin 2017 en Lorraine pour la révision du PDR FEADER Lorraine : à cette occasion la section 17 sur le Réseau Rural a été revue en intégrant les éléments sur le Réseau Rural Grand Est, et les modifications du Programme de Développement Rural Lorraine 2014-2020 approuvées,
- Comité régional de programmation FEADER 2014-2020 du 22 juin en Alsace,
- Deux réunions d'examen relatives aux trois PDR pour la période 2014-2020, qui se sont tenues le 31 janvier et le 29 novembre 2017.

L'animation et le pilotage du Réseau Rural Grand Est sont désormais assurés par des chargées de mission au sein des services de la Région. La Région Grand Est a en effet fait le choix d'une cellule d'animation dite « mixte », avec des moyens humains dédiés au Réseau Rural Grand Est en interne et un recours à des prestataires externes en tant que de besoin pour accompagner la mise en œuvre du programme d'actions.

En janvier, février, mars, septembre et décembre, la cellule d'animation a organisé au total 7 réunions techniques de travail sur le Réseau Rural avec les services (y compris de l'autorité de gestion) et les partenaires régionaux : groupe de travail sur la mise en place des actions de communication du Réseau Rural Grand Est, présentations et échanges sur le Réseau Rural, son rôle et son fonctionnement, articulation d'un Réseau Rural unique avec les 3 PDR FEADER, préparation du séminaire InterGAL Grand Est de début 2018...

Afin de faciliter la diffusion de l'information, des expériences innovantes et des bonnes pratiques, la cellule d'animation du Réseau Rural participe également aux réunions et travaux en lien avec le développement rural, en Grand Est, au national avec le Réseau Rural National, ou encore avec le Réseau Rural Européen : articulation et synergie avec la mise en œuvre du Pacte pour la Ruralité, participations aux Assises Régionales pour le développement des filières et des marchés alimentaires dans la Région Grand Est,

évènement annuel des fonds européens en Grand Est, contributions et participation au séminaire des 20 ans de LEADER France, participation aux réunions des Réseaux Ruraux Régionaux, accompagnement de certains projets des GAL LEADER en Grand Est, etc...

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

L'articulation du Réseau Rural Grand Est avec le Réseau Rural National vise à accroître l'efficacité de l'action de ce dernier sur le territoire français. Le Réseau Rural Grand Est est partenaire d'actions lancées par les Réseaux Ruraux Européen et National et travaille en synergie avec eux. Il a également un rôle de relais régional des actions de communication, d'information sur les fonds européens et de manifestations organisées aux différentes échelles. Les activités du Réseau Rural Grand Est sont menées dans le cadre du **plan d'actions pluriannuel** approuvé en 2017 (voir « Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN »).

Le plan d'actions du Réseau Rural Grand Est répond aux **4 objectifs fixés** dans l'article 54 du règlement (UE) n°1305/2013, eux-mêmes **déclinés selon les 7 types d'activités**. Ce plan d'actions constitue le fil conducteur des activités menées chaque année par le Réseau Rural Grand Est pendant toute la durée de la programmation :

● OBJECTIF 1 « MOBILISER » : ACCROITRE LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT RURAL ART. 54 (2) A

Type d'activité : formations et mise en réseau des GAL LEADER, assistance technique pour la coopération Art. 54 (3)(b)(iii)

Cibles : Chargés de mission des GAL et acteurs des démarches LEADER

En lien avec l'Autorité de Gestion, il s'agit de proposer une offre de formations, de mise en réseau et d'échanges d'expériences destinées à l'ensemble des 32 Groupes d'action locale du Grand Est : appui pour leurs projets de coopération, capitalisation de leurs expériences et d'éléments méthodologiques et accompagnement collectif sur des sujets transversaux (communication, évaluation, etc...).

Actions réalisées en 2017 :

- Annuaire des 32 GAL LEADER Grand Est et mise en place d'une section dédiée à LEADER sur www.reseaurural.fr/region/grand-est#leader-en-grand-est,
- Création d'une mailing-liste de diffusion et d'échanges du Réseau Rural avec les 32 GAL,
- 5 interventions du Réseau Rural Grand Est lors des réunions des GAL en avril, juin, octobre et décembre permettant d'échanger avec les animateurs LEADER (attentes par rapport aux activités du Réseau Rural, comme le séminaire InterGAL ou encore les formations sur les aides d'Etat, relayer les informations sur les actions nationales, etc...),
- Réalisation d'un questionnaire sur les besoins de coopération LEADER auprès des 32 GAL et restitution www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/documents/cooperation-leader-grand-est-etat-des-lieux-2017-des-projets-et,

- Préparation et validation avec les trois Autorités de Gestion des PDR FEADER du cahier des charges pour la formation 2018 des 32 GAL LEADER sur la réglementation des aides d'Etat LEADER / FEADER dans les zones rurales et les secteurs agricoles, agroalimentaires et forestier,
- Relais des invitations et programme des 1ères Rencontres Nationales de la Coopération Leader 2014-2020 aux 32 GAL.

Type d'activité : facilitation des échanges thématiques et analytiques entre les acteurs du développement rural, mise en commun et diffusion des données recueillies Art. 54 (3)(b)(ii)

Cibles : Toutes les catégories de bénéficiaires des PDR

Le Réseau Rural National et le Réseau Rural Régional investissent tous deux ce champ d'activité à leurs échelles d'action respectives.

Actions réalisées en 2017 : le Réseau Rural Grand Est a participé à plusieurs réunions et travaux sur la gouvernance alimentaire locale :

- Participation aux **1eres assises des marchés et des filières alimentaires organisées par la Région Grand Est**, qui se sont tenues de février à juin 2017. Dans le cadre de sa politique agricole, la Région s'est fixée comme objectif d'accroître les parts de marché des productions régionales sur le marché alimentaire de son territoire. Pour ce faire, la Région a organisé en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture un cycle d'assises en 2017, organisées par filière alimentaire, et par filière de commercialisation. Cette concertation a permis à 800 personnes d'identifier les freins et les leviers d'actions à mobiliser. 5 axes prioritaires d'intervention ont été identifiés et seront au cœur du plan d'actions mis en œuvre en 2018. L'ensemble des réflexions menées et la formalisation des priorités partagées par l'ensemble des filières partenaires sont consultables sur le site www.gout-grand-est.com,
- Participation et relais des **rencontres des acteurs du Grand Est sur la question des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)**, organisées par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Grand Est : depuis 3 ans, la question alimentaire prend une forme institutionnelle avec les Etats Généraux de l'Alimentation, le Programme National pour l'Alimentation (PNA) et le Plan Régional de l'Alimentation. En Région Grand Est, la dynamique des PAT a démarré en 2016 avec 2 projets lauréats du PNA (Strasbourg et le Département de Meurthe et Moselle). En 2017, 4 nouveaux projets étaient en cours de labellisation (Mulhouse, Epinal, Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient, Pays Barrois). D'autres sont en réflexion et émergeront en 2018. Dans le prolongement de cette dynamique, la DRAAF Grand Est a souhaité favoriser et valoriser l'ancrage territorial de l'alimentation, avec la réalisation d'un état des lieux des démarches de PAT http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/TableauProjetsAvecLiens_180226_cle09adc5.pdf confié à Urban Food Network (IUFN), suivi de la **mise en place d'un Réseau Régional des acteurs des PAT** <http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Rencontres-des-acteurs-du-Grand>,
- Participation au « Rendez-Vous » du **Réseau national pour un projet alimentaire territorial co-construit et partagé (RnPAT)** : les Réseaux Ruraux Régionaux sont invités et associés aux travaux du RnPAT (réunions, comités de pilotages, contacts bilatéraux, etc...). Le Réseau Rural Grand Est a participé au RDV organisé en décembre 2017,
- Le Réseau Rural Grand Est a relayé les informations sur les filières courtes de proximité et les

systèmes alimentaires territoriaux (ressources du RnPAT et point d'avancement ; etc...) notamment via l'envoi d'un mailing en décembre aux acteurs en région intéressés par ces questions.

• OBJECTIF 2 ART. 54 (2) B « OPTIMISER » : AMELIORER LA QUALITE DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL

Type d'activité : mise en commun et diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation Art 54 (3)(b)(v)

Cibles : Parties prenantes du réseau

Le Réseau Rural Grand Est peut apporter un appui pour le suivi et l'évaluation des PDR, à la fois en suivant et évaluant ses propres activités de mise en réseau et de capitalisation (présente contribution aux trois Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO) des PDR) et en participant à la mise en commun et la diffusion des données de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des PDR en Grand Est.

Actions réalisées en 2017 :

- Contributions aux RAMO réalisés en 2017,
- Création d'une section « Suivi et évaluation » sur l'espace dédié du Réseau Rural Grand Est permettant de diffuser les données, notamment les RAMO : www.reseaurural.fr/region/grand-est#suivi-et-evaluation

Type d'activité : identification d'exemples de projets couvrant toutes les priorités des programmes de développement rural Art 54 (3)(b)(i)

Cibles : Toutes les catégories de bénéficiaires des PDR

Il s'agit d'un champ d'activité partagé entre le Réseau Rural National et le Réseau Rural Régional, en ciblant particulièrement les priorités du PDR.

Actions réalisées en 2017 :

- Création et validation de la fiche « type » pour les retours d'expériences du Réseau Rural Grand Est 2014-2020,
- Recensement de projets soutenus par le FEADER sur la thématique des nouvelles formes d'économie et transition numérique des territoires ruraux en Grand Est. Proposition de valorisation de 3 projets au Réseau Rural National pour le séminaire national de novembre 2017 :
 - projet numérique du GAL LEADER Sarreguemines soutenu dans le cadre de la programmation 2007-2013
https://www.youtube.com/watch?v=mea5mISJMJQ&list=PLWN11SrngLedCeLPKWvOl_5rX4gB7nTvA#action=share,
 - stratégie de développement local dans l'objectif de devenir un territoire numérique du Pays de Verdun, avec « WebOgreen, des formations de codage en milieu rural »
<http://citoyenterritoires.fr/experience/webogreen-des-formations-de-codage-en-milieu-rural>,

- projet d'accompagnement à la transition numérique des commerçants (e-commerce) du GAL Thur Doller,
- Production de 3 fiches de retours d'expériences pour le séminaire LEADER France à Strasbourg en septembre 2017 :
 - mise à jour de la fiche « *Le paysage au cœur du projet de territoire de la vallée de la Bruche* » de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
https://www.reseaurural.fr/sites/default/files/documents/fichiers/2018-05/2017_rrr_fiche_projet_CC_Vallee_Bruche_Paysages.pdf,
 - création d'une fiche Réseau Rural Grand Est sur le retour d'expérience du projet « *STUWA – Parcours Art et Nature du Sundgau* » du GAL du Sundgau
https://www.reseaurural.fr/sites/default/files/documents/fichiers/2018-05/2017_rrr_fiche_projet_LEADER_Sundgau_STUWA.pdf,
 - création d'une fiche Réseau Rural Grand Est sur le projet « *Commémoration du centenaire 1914-18 au Fort de Mutzig - Spectacle Rouge Horizon* » du GAL Bruche-Mossig Piémont
https://www.reseaurural.fr/sites/default/files/documents/fichiers/2018-05/2017_rrr_fiche_projet_LEADER_BMP_Fort_Mutzig.pdf,
- Participation à la mise en place des visites de terrain du séminaire LEADER France (voir partie sur les mesures prises pour assurer la publicité du programme).

● OBJECTIF 3 « INFORMER » : INFORMER LE GRAND PUBLIC ET LES BENEFICIAIRES POTENTIELS SUR LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET LES POSSIBILITES DE FINANCEMENT

ART. 54 (2) C

Type d'activité : Participer à la mise en œuvre du plan de communication interfonds, en lien avec les autorités de gestion, incluant la publicité et les informations concernant le PDR ainsi que les activités d'information et de communication visant un public plus large Art 54 (3)(b)(vi)

Cibles : Grand public, toutes les catégories de bénéficiaires des PDR, partenaires

Cette activité est conduite en articulation et en synergie avec la stratégie de communication plurifonds, ainsi que celle organisée au niveau national par le RRN.

A ce titre, le Réseau Rural Régional relaie les informations et communications, afin de contribuer à l'émergence de projets pouvant être soutenus dans le cadre des mesures ouvertes au niveau des trois PDR FEADER en Grand Est, tout en visant une valorisation des retours d'expériences.

Actions réalisées en 2017 : créations de

- l'identité visuelle et de la charte graphique du Réseau Rural Grand Est,

- l'adresse mail générique ReseauRural@grandest.fr,
- la section internet dédiée au Réseau Rural Grand Est www.reseaurural.fr/region/grand-est sur le site du Réseau Rural : chaque Réseau Rural Régional dispose depuis fin octobre 2017 d'une page spécifique sur le nouveau site internet du Réseau Rural français. La cellule d'animation du Réseau Rural Grand Est anime, alimente et renseigne directement sa section régionale (mise en ligne de contenu, d'actualité, d'agenda, d'appel à projet...) via un accès spécifique, ainsi que la base documentaire du Réseau Rural National (mise en ligne de documents), etc...

Un travail a par ailleurs été initié avec les services informatiques de la Région afin de développer en 2018 une plate-forme numérique collaborative du Réseau Rural Grand Est, où plusieurs types d'acteurs du développement rural pourront contribuer aux divers documents et informations, avec mise à consultation des internautes de certains documents validés.

Type d'activité : Participation et contribution aux activités du réseau européen de développement rural (ENRD) ainsi qu'au RRN Art 54 (3)(b)(vii)

Cibles : Grand public, toutes les catégories de bénéficiaires des PDR, partenaires

Le Réseau Rural National est le principal interlocuteur et contributeur du Réseau Rural Européen.

Le Réseau Rural Grand Est :

- s'associe, au besoin, aux activités du réseau européen et s'en fait le relais auprès des acteurs ruraux ciblés par ses activités,
- participe activement aux réunions et travaux du Réseau Rural National.

Actions réalisées en 2017 :

- Participation aux réunions du Réseau Rural National (2 jours),
- Echanges avec le Point Contact du Réseau Rural Européen,
- Echanges techniques bilatéraux avec les autres Réseaux Ruraux Régionaux.

• OBJECTIF 4 « INNOVER » : FAVORISER L'INNOVATION DANS L'AGRICULTURE, LA PRODUCTION ALIMENTAIRE, LA FORESTERIE ET LES TERRITOIRES RURAUX ART. 54 (2) D

Type d'activité : offre de mises en réseau pour les conseillers et les services de soutien à l'innovation (PEI-AGRI, Groupes Opérationnels (GO), services de soutien à l'innovation) Art 54 (3)(b)(iv)

Ce champ d'activité est essentiellement investi par le Réseau Rural National, en particulier à travers l'accompagnement du programme PEI-AGRI et le comité consultatif qui y est spécifiquement consacré et qui se charge d'organiser des réunions d'information et des formations de niveau national. Le Réseau Rural Grand Est peut également mener des actions collectives d'accompagnement de la mise en œuvre du PEI en Grand Est.

Actions réalisées en 2017 : la Région Grand Est a lancé fin 2017 l'appel à candidatures autour du Partenariat européen à l'innovation (PEI). Cet appel à candidatures permettra d'identifier et de faire émerger les groupes opérationnels (GO) en Grand Est pour la mise en œuvre de ce PEI dans les domaines de l'agriculture, de la viticulture et de la forêt. La cellule d'animation du Réseau Rural Grand Est a relayé cet appel à projet sur <https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/appels-a-projet/appel-projet-sur-lemergence-des-groupes-operationnels-du> et créé une section « Innovation » sur <https://www.reseaurural.fr/region/grand-est#innovation>.

Un travail a été initié avec l'Autorité de Gestion et les autres Directions de la Région sur les actions collectives que le Réseau Rural Grand Est pourrait mener pour favoriser et accompagner la mise en œuvre du PEI en Grand Est pour les années à venir.

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

4.b1) Publicité assurée par le RRR :

Au travers de ses actions, le Réseau Rural Régional contribue à la publicité des PDR, permettant d'accroître la notoriété des fonds européens et de faire connaître le soutien accordé par l'Union européenne aux projets qui contribuent au développement rural en Grand Est. Le lancement fin novembre du nouveau **site internet** du Réseau Rural National www.reseaurural.fr permet désormais au Réseau Rural Grand Est de communiquer et de publier directement sur son espace dédié www.reseaurural.fr/region/grand-est.

Le Réseau Rural Grand Est a ainsi relayé :

- les **appels à projets FEADER lancés en 2017** en Grand Est :
 - l'appel à projets « stratégies locales de développement hors LEADER (16.7A) » du PDR Lorraine sur <https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/appels-a-projet/appel-projets-strategies-locales-de-developpement-hors-leader>,
 - l'appel à projets « contrats forestiers Natura 2000 » du PDR Champagne-Ardenne sur <https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/appels-a-projet/appel-projets-contrats-forestiers-natura-2000>,
 - l'appel à projets « élaboration et révision des DOCOB des sites Natura 2000 » du PDR Champagne-Ardenne sur <https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/appels-a-projet/appel-projets-elaboration-et-revision-des-docob-des-sites>,
 - l'appel à candidatures pour l'émergence des groupes opérationnels du Partenariat Européen à l'Innovation (PEI) dans les domaines de l'agriculture, la viticulture et la forêt des PDR Champagne-Ardenne et Lorraine sur <https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/appels-a-projet/appel-projet-sur-lemergence-des-groupes-operationnels-du>,
 - l'appel à projets de la campagne 2018 des mesures agroenvironnementales et climatiques

(MAEC) des PDR Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine sur <https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/appels-a-projet/appel-projets-feader-2018-mesures-agroenvironnementales-et>,

- **la vidéo présentant 3 projets cofinancés** par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sur le territoire de la Région Grand Est : www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/actualites/leurope-sengage-en-grand-est-avec-le-feader
- les **deux nouveaux documents mis à disposition des GAL** dans le cadre du programme LEADER : flyer de présentation des territoires Leader en Grand Est de juillet 2017 et guide du porteur de projet LEADER (www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/actualites/leader-la-region-grand-est-accompagne-les-gal)

La conception d'un **kakémono Réseau Rural Grand Est** en 6 exemplaires (2 pour chacun des territoires des PDR) a été également lancée à l'automne, avec une livraison effective début 2018. Ce support sera déployé lors des différentes réunions et manifestations du Réseau Rural Grand Est, afin d'assurer la promotion et la publicité des fonds européens FEADER en Région.

Par ailleurs, à l'occasion de l'accueil à Strasbourg en septembre 2017 du **séminaire des 20 ans de Leader France**, la cellule d'animation du Réseau Rural Grand Est a accompagné techniquement LEADER France dans la **préparation et l'organisation des visites de découverte de la mise en œuvre de LEADER en Grand-Est**. Cet évènement a rassemblé plus de 180 participants, dont des représentants de GAL français et européens (Roumanie, Pologne, Lettonie), des partenaires français (Ministère de l'Agriculture, Association des Maires de France, Association des Maires Ruraux de France, Régions de France, CGET, ASP, membres d'Autorités de gestion) et européens (ELARD, ENRD, RED) et des Députés au Parlement européen. Le Réseau Rural Grand Est a réalisé un travail préparatoire avec les chargés de mission des GAL pour la visite de terrain du 14 septembre 2017, permettant de **valoriser et de faire un retour d'expériences** de projets soutenus par le FEADER sur le territoire alsacien. Cette sortie a eu lieu au Fort de Mutzig, avec une visite guidée du site assurée par l'Association du Fort de Mutzig pour les 110 participants. Au cours du cheminement, différents projets soutenus par la programmation LEADER ont été présentés par des GAL :

- GAL Bruche Mossig Piémont : spectacle « Rouge Horizon » lors de la Commémoration du centenaire 1914-18 au Fort de Mutzig (fiche de retour d'expérience réalisée par le Réseau Rural Grand Est) et démarche SLIDE (Synergies Locales Inter-entreprises pour le Développement Economique).
- GAL Sundgau : présentation de STUWA – Parcours Art et Nature du Sundgau (fiche de retour d'expérience réalisée par le Réseau Rural Grand Est)
- GAL Thur Doller : présentation du projet de coopération avec le GAL Sundgau sur les productions locales «Terre d'Elsass».

Enfin, lors des trajets pour se rendre sur le lieu au Fort, une vidéo de 2014 présentant le retour d'expérience de la programmation 2007-2013 des GAL alsaciens a également été diffusée (vidéo consultable sur <https://www.youtube.com/watch?v=DghUj7uun3s>).

4.b2) Publicité assurée par l'AG :

Actions de communication 2017 – Présentées au Comité de suivi plurifonds de novembre 2017.

- Animation de la page Facebook, l'Europe s'engage en Grand Est :
 - Animation de la page Facebook dédiée à l'actualité de la programmation 2014-2020 sur le périmètre du Grand Est, en permettant la diffusion de contenus interactifs (vidéos, reportages photos d'événements, jeux/concours etc.) ciblant le grand public.
 - Au 11 décembre 2017 : 248 publications - 807 abonnés.
 - Sites internet et communication sur le web :
 - Dimension Grand Est : mise en ligne et animation du portail europe-en-grandest.eu sur le site institutionnel de la Région Grand Est présentant des informations généralistes sur les programmes mobilisables en Grand Est et dirigeant les utilisateurs vers les sites liés aux trois territoires.
 - Animation du site europe-en-lorraine.eu
 - Quelques données chiffrées d'utilisation du site europe-en-lorraine.eu : 7 441 visites avec un taux de rebond de 45%
 - Organisation du Mois de l'Europe en mai 2017 :
 - Plus de 300 actions à l'échelle du Grand Est
 - Pour l'année 2017, trois événements ont été organisés sur chacun des territoires du Grand Est. Ces manifestations visaient à valoriser l'action des fonds européens et se sont déroulés ainsi :
 - le lundi 15 mai à Strasbourg
 - le lundi 22 mai à Metz
 - le lundi 29 mai à Châlons-en-Champagne

Public ciblé : partenaires de la mise en œuvre des PO et PDR des territoires et, notamment des membres des Comités Régionaux de Suivi, CESER, relais institutionnels, députés européens de la circonscription du Grand Est ainsi que les membres du Réseau Rural Régional.

Objectif : favoriser l'émergence de projets en faisant connaître les projets soutenus par les fonds européens, montrer les actions concrètes rendues possibles par l'intervention des fonds européens sur le territoire par le biais de bénéficiaires, invités à témoigner et à partager leurs expériences.
 - Participation à l'organisation du Séminaire LEADER France à Strasbourg les 13 et 14 septembre 2017
- Distribution du Kit de publicité harmonisé à l'échelle du Grand Est :
 - Kit de publicité livré début mars 2017, composé, sous format dématérialisé, de fiches de rappel des obligations par fonds, de modèles d'affiches et de panneaux personnalisables sous format pdf et word, et d'autocollants mis à disposition sur demande,
 - Mise à disposition sur les 3 sites l'Europe s'engage en... et la page europe.grandest.fr
- Réunions d'information sur les programmes européens :
 - 9 février 2017 : intervention lors d'une réunion d'information sur le programme opérationnel

FEDER-FSE et particulièrement sur les aides aux usages numériques et TIC, organisée par le Conseil départemental de la Meuse et le Conseil départemental de Meurthe et Moselle, à Bras sur Meuse

- 18 avril 2017 : intervention lors d'une réunion d'information sur le PDR FEADER Lorraine et particulièrement sur les aides dédiées au tourisme, organisée par le Conseil départemental de la Meuse et le Conseil départemental de Meurthe et Moselle, La Madine
- 16 mai 2017 : intervention lors d'une réunion d'information sur le programme opérationnel FEDER-FSE et particulièrement sur les aides dédiées à la transition énergétique, organisée par le Conseil départemental de la Meuse et le Conseil départemental de Meurthe et Moselle, à Sion

• Valorisation des FESI

- Réalisation des 5 vidéos dont une consacrée au FEADER avec un focus sur un projet financé par le FEADER en Lorraine
- Réalisation et diffusion de flyers thématiques plurifonds à destination du grand public (Attractivité et compétitivité des entreprises, Formation des adultes, Forêt, Recherche et innovation)
- Actions spécifiquement liées au programme LEADER : Flyer LEADER en Grand Est 2014-2020, Guide du porteur de projet LEADER en Grand Est, Participation à l'organisation du Séminaire LEADER France à Strasbourg les 13 et 14 septembre 2017)

• Divers

- Distribution d'objets promotionnels

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2017					2,55
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2017					120,00
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2017					5 000,00
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2017					16,59
		2014-2016	3,63	21,88	1,15	6,93	
		2014-2015	3,33	20,08	0,29	1,75	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	24 340 582,84	32,46	8 457 052,51	11,28	74 997 119,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			3 333 366,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					3 333 366,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2017					5 000,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			2 380 952,00
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2017					4 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	24 340 582,84	36,82	8 457 052,51	12,79	66 112 058,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					165 280 145,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			8 457 052,51	12,79	66 112 058,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017					2 100,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			3 170 743,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2017					9,48
		2014-2016	10,51	110,88	2,61	27,54	
		2014-2015	6,34	66,89	0,70	7,39	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	15 303 786,68	30,58	8 143 000,21	16,27	50 046 959,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	15 303 786,68	30,58	8 143 000,21	16,27	50 046 959,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2017					480 000 000,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			8 143 000,21	16,27	50 046 959,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017					1 200,00
M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017					140,00

Domaine prioritaire 2C+							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2C+	Nombre d'opérations d'infrastructures et d'équipements soutenues (nombre d'opération)	2014-2017					500,00
		2014-2016			18,00	3,60	
		2014-2015			67,00	13,40	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2C+	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	4 923 401,38	27,32	956 455,64	5,31	18 023 135,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	4 354 275,63	37,47	956 455,64	8,23	11 620 762,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					29 051 905,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	569 125,75	14,10	0,00	0,00	4 036 147,00
M08.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					15 252,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					4 020 895,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			2 366 226,00

Domaine prioritaire 3A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2017					0,00
		2014-2016					
		2014-2015					
	Pourcentage d'exploitations agricoles soutenues pour des opérations de transformation/commercialisation à la ferme (%)	2014-2017					1,75
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			24 856 046,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			24 856 046,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					62 140 115,00
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017					222,00

Domaine prioritaire 3B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3B	T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	2014-2017					0,00
		2014-2016					
		2014-2015					
	Surface concernée par la reconstitution du potentiel agricole endommagé par des catastrophes naturelles (ha)	2014-2017					30,00
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			27 016,00
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			27 016,00

Priorité P4

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
P4	T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2017					0,88	
		2014-2016						
		2014-2015						
	T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2017						0,88
		2014-2016						
		2014-2015						
	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2017						0,88
		2014-2016						
		2014-2015						
	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2017				6,35	228,76	2,78
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2017				6,52	64,46	10,12
		2014-2016				0,05	0,49	
		2014-2015						
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2017				7,29	123,58	5,90
		2014-2016				4,96	84,08	
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	159 157 051,26	55,51	73 413 247,74	25,61	286 701 045,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			1 444 679,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					3 611 698,00	
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017					25,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 341 703,77	26,00	749 275,01	14,52	5 159 628,00	
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	8 935 440,00	
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00	0,00	1 374 950,00	
M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017					600,00	
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					7 197 059,00	
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017					326,00	

M08.5	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017						8 000,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017						363 431,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	46 786 355,00	55,76	6 922 080,22	8,25		83 901 333,00
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			85 414,96	58,11		147 000,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	13 579 467,00	35,31	3 839 337,04	9,98		38 453 300,00
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			9 185,69	39,09		23 500,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			16 025,89	59,36		27 000,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00		26 666,00
M12.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017						1,00
M12.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017						1,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	97 449 525,49	65,85	61 902 555,47	41,83		147 988 387,00
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			39 722,88	141,87		28 000,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			344 677,87	307,75		112 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00				791 612,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2017					355,00	
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2017						67,14
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2017						44,86
		2014-2016			44,86	100,00		
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	253 486,82	0,34	73 546 498,00	
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			1 659 093,00	
M06	O2 - Total des investissements	2014-2017					4 147 732,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			50 673 214,00	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2017					1 581 455,00	
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017					185,00	
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017					20,00	
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017					5,00	
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			1 480 525,00	
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	253 486,82	1,28	19 733 666,00	
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2017					1 057 129,00	
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2017					12,00	
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			253 486,82	57,03	444 444,00	
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					15 131 667,00	
M19.3	O1 - Total des dépenses	2014-2017					591 444,00	

	publiques						
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					3 566 111,00

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP041	Annexe financière (systèmes)	07-06-2018			959771842	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP041_fr.pdf		

